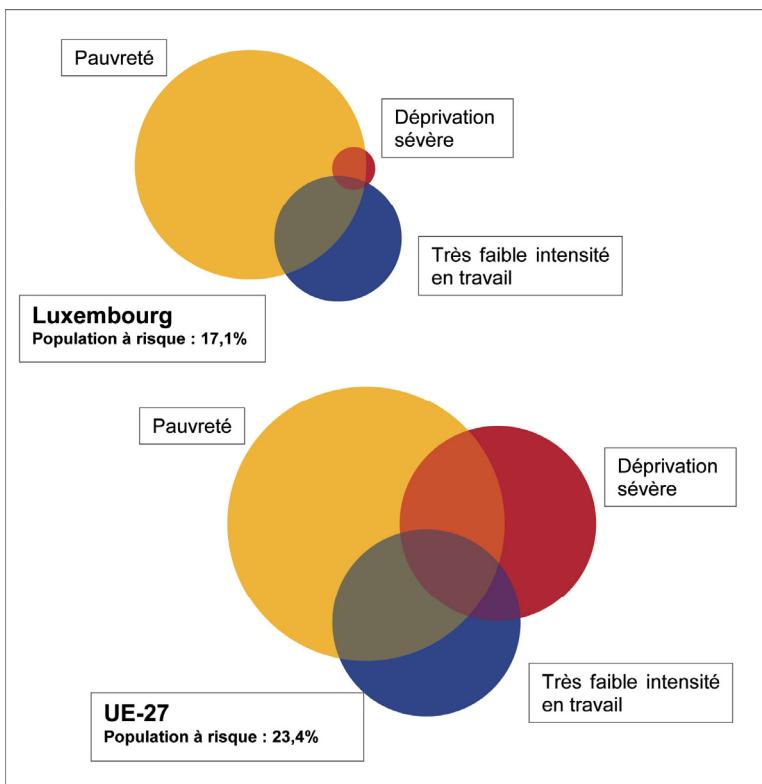


Graphique 1.5 : Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, part relative des trois composantes, Luxembourg et UE-27, 2010



Sources : EU-SILC 2010.

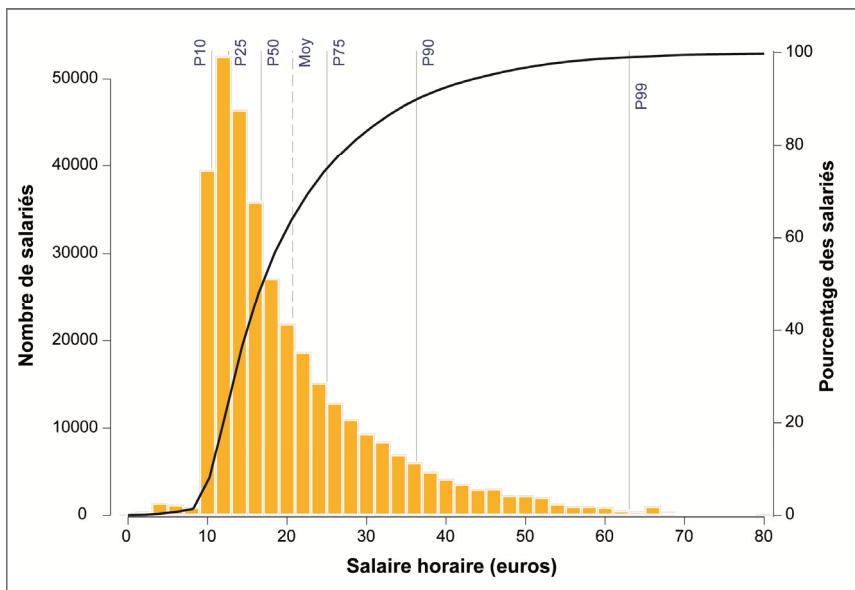
1.6 Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons mobilisé quelques indicateurs européens d'inclusion sociale pour décrire de façon synthétique les performances du Luxembourg en matière d'inclusion sociale et pour comparer ces performances avec celles des autres pays de l'UE. Cette brève analyse nous permet de dresser deux grands constats.

Le premier est que le Luxembourg combine un haut niveau de revenu médian, et donc un seuil de pauvreté monétaire élevé (de loin le plus élevé de l'UE), avec un taux de pauvreté non négligeable (le onzième par ordre croissant au niveau de l'UE). Par contre, si l'on considère la notion (plus absolue) de déprivation matérielle, la situation est très différente – le Luxembourg affiche un des deux taux les plus faibles de l'UE. Contrairement à ce que l'on observe dans certains autres pays de l'UE,

Premièrement, nous ne considérons ici qu'une composante du revenu – la rémunération du travail – en ignorant les transferts sociaux, les revenus du capital, etc. Deuxièmement, nous considérons des montants bruts avant taxation directe. Troisièmement, notre population cible est composée de tous les travailleurs présents sur le marché du travail national, qui compte de nombreux frontaliers, tandis que les statistiques sur le revenu disponible ne concernent que les résidents. Quatrièmement, les statistiques sur les salaires sont individuelles et non agrégées au niveau des ménages. Enfin, cinquièmement, notre analyse repose sur des salaires horaires, non sur le montant total annuel de la rémunération du travail. L'objet d'analyse dans une étude sur les inégalités de salaire est bien différent de celui d'une étude sur la disparité des conditions de vie.

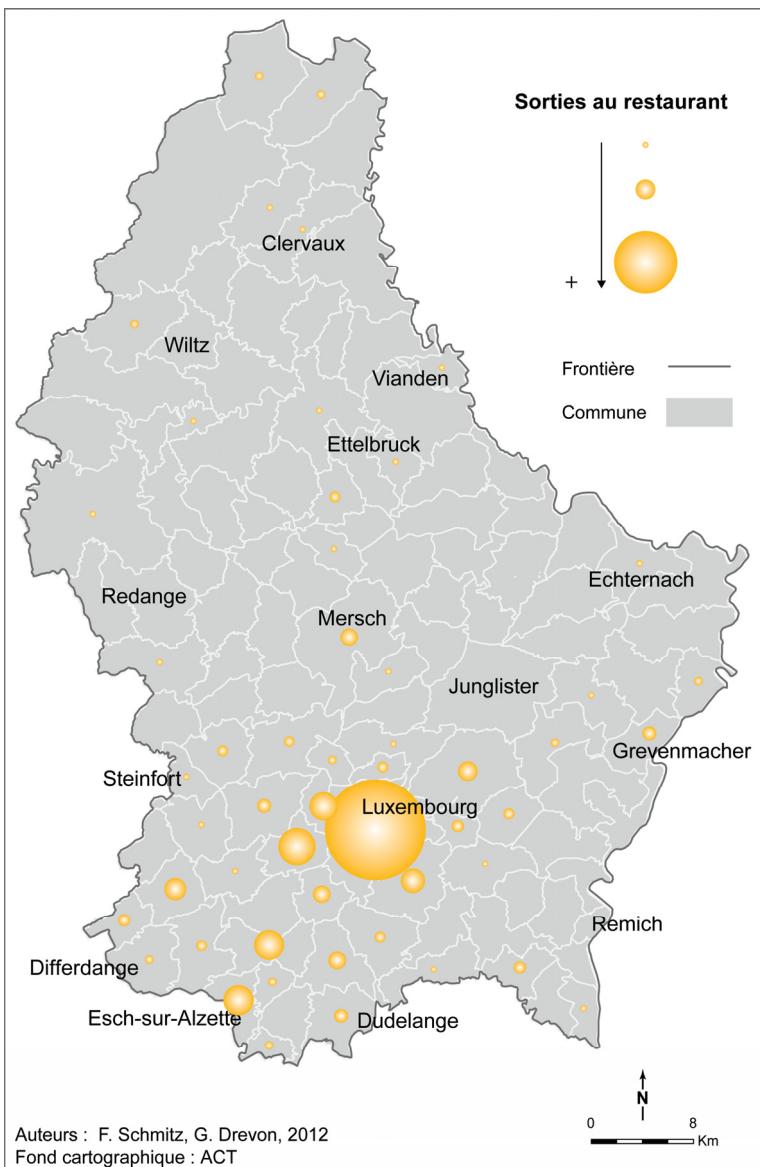
Graphique 4.1 : La distribution des salaires au Luxembourg



Sources : IGSS, données de mars 2011 ; calculs CEPS/INSTEAD.

Note de lecture : Les barres verticales montrent le nombre de salariés par tranche salariale de 2 euros. Les six lignes verticales en trait plein indiquent les 10^e, 25^e, 50^e, 75^e, 90^e et 99^e percentiles, soit les montants sous lesquels se trouvent 10, 25, etc. pourcent des salariés. La ligne verticale discontinue indique le salaire moyen. La courbe noire (associée à l'axe vertical de droite) montre la fonction de répartition des salaires, c'est-à-dire la proportion des travailleurs ayant un salaire inférieur ou égal au montant en abscisse. Tous les chiffres correspondent à des salaires horaires bruts (avant impôts et avant cotisations sociales à la charge du salarié, mais hors cotisations sociales à la charge de l'employeur) pour l'emploi principal de chaque salarié au 31 mars 2011.

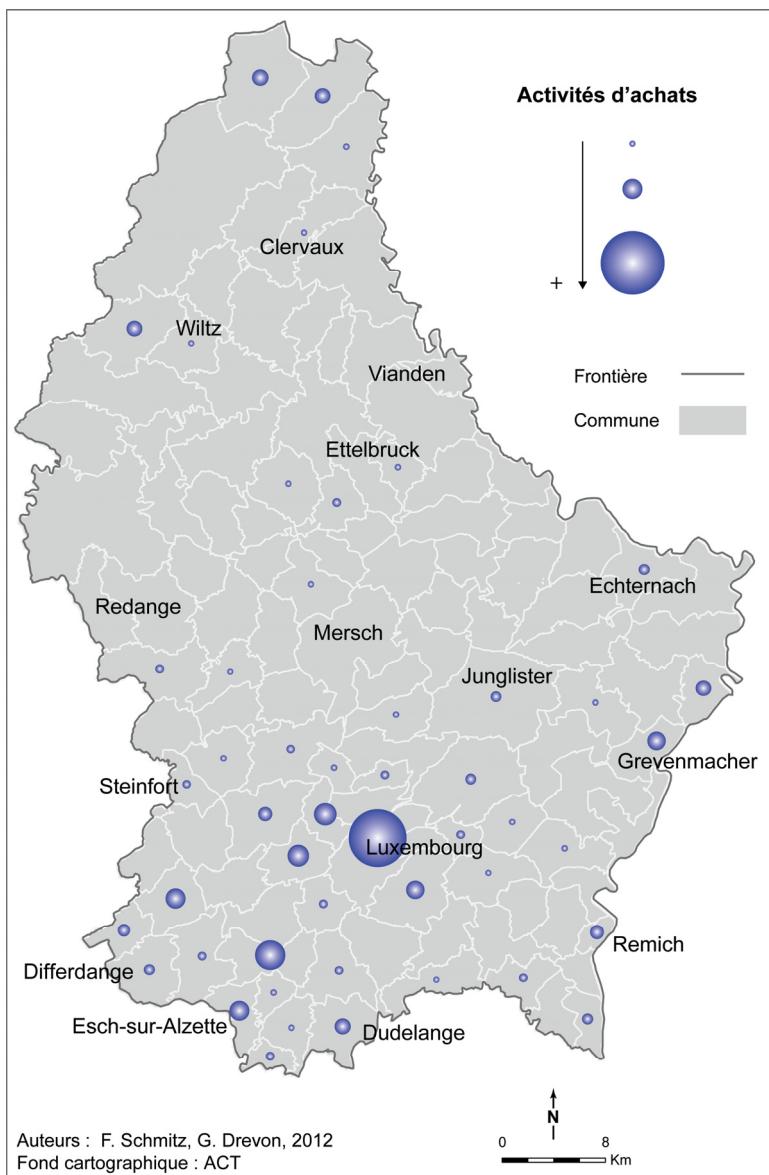
Carte 9.1a : Localisation des activités extra-professionnelles réalisées par les frontaliers au Luxembourg (2010) – Sorties au restaurant



Sources : Enquête Mobilité des Frontaliers, CEPS/INSTEAD, 2010.

Note de lecture : L'échelle est identique pour les cartes 9.1a, 9.1b et 9.1c ; la taille des cercles est ainsi comparable entre les cartes. Le nombre de sorties au restaurant est de 6 500 sur la ville de Luxembourg.

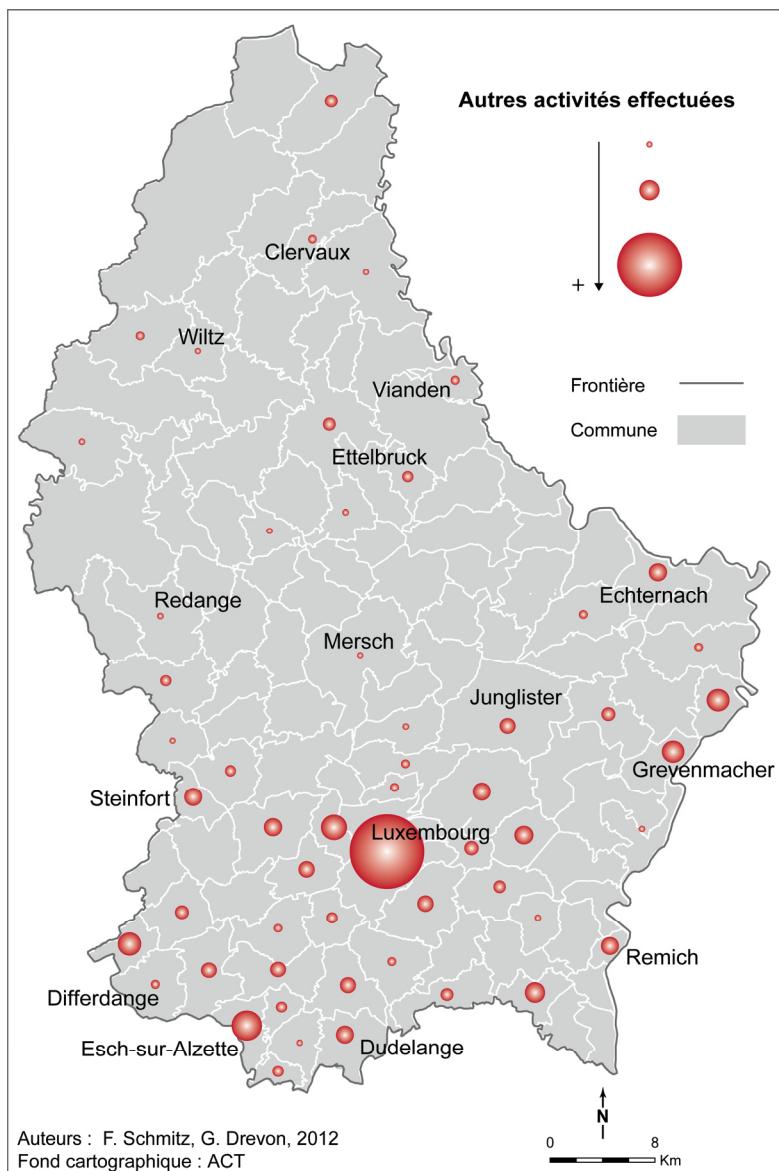
Carte 9.1b : Localisation des activités extra-professionnelles réalisées par les frontaliers au Luxembourg (2010) – Activités d’achats



Sources : Enquête Mobilité des Frontaliers, CEPS/INSTEAD, 2010.

Note de lecture : L'échelle est identique pour les cartes 9.1a, 9.1b et 9.1c ; la taille des cercles est ainsi comparable entre les cartes.

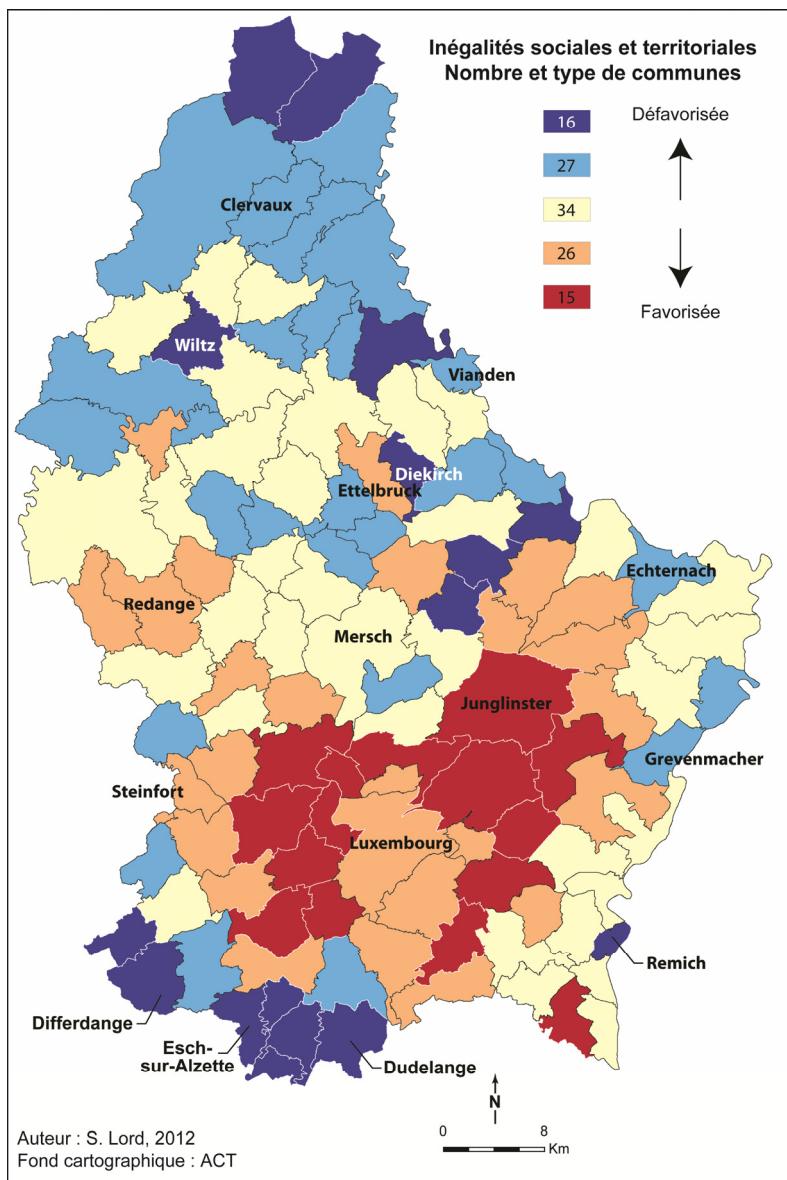
Carte 9.1c : Localisation des activités extra-professionnelles réalisées par les frontaliers au Luxembourg (2010) – Autres activités effectuées



Sources : Enquête Mobilité des Frontaliers, CEPS/INSTEAD, 2010.

Note de lecture : L'échelle est identique pour les cartes 9.1a, 9.1b et 9.1c ; la taille des cercles est ainsi comparable entre les cartes.

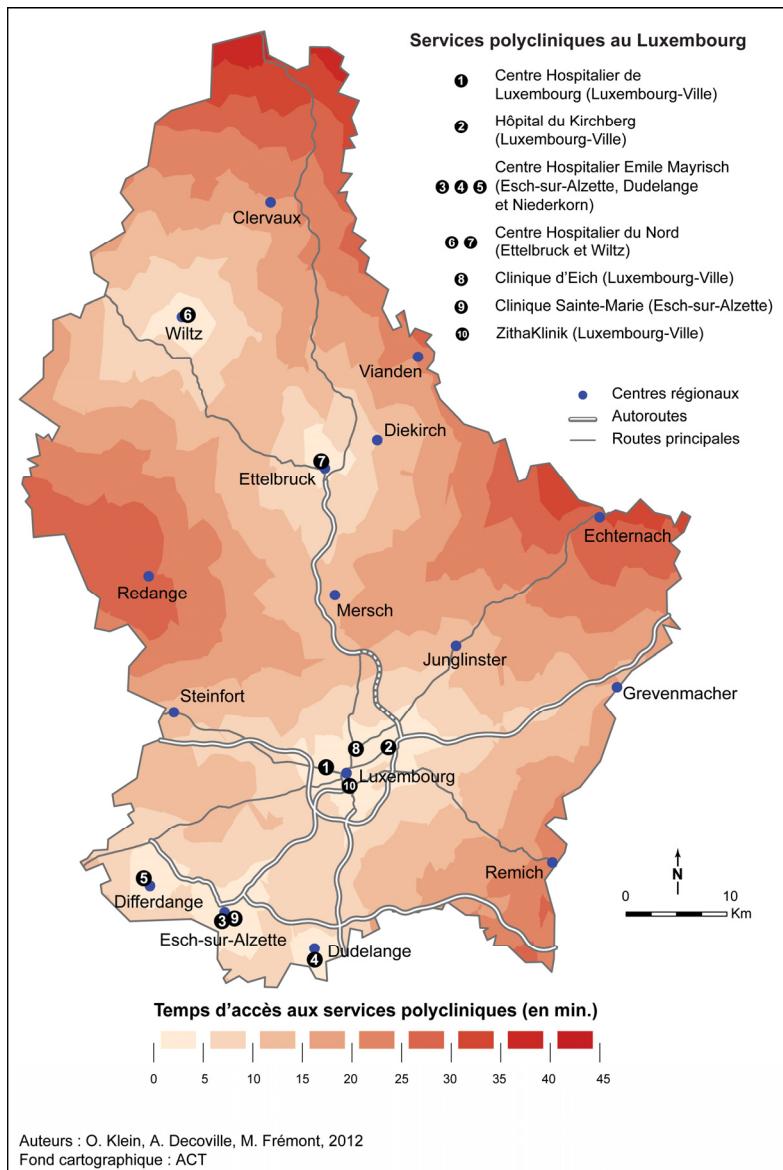
Carte 10.1 : Typologie des communes, selon une échelle favorisée/défavorisée, en 2001 et 2003



Sources : Recensement 2001 (STATEC) et PSELL3/EU-SILC 2003 (STATEC et CEPS/INSTEAD).

Note de lecture : Seize communes luxembourgeoises sont très défavorisées, contre quinze très favorisées.

Carte 13.1 : Temps d'accès aux services polycliniques au Luxembourg (2012)

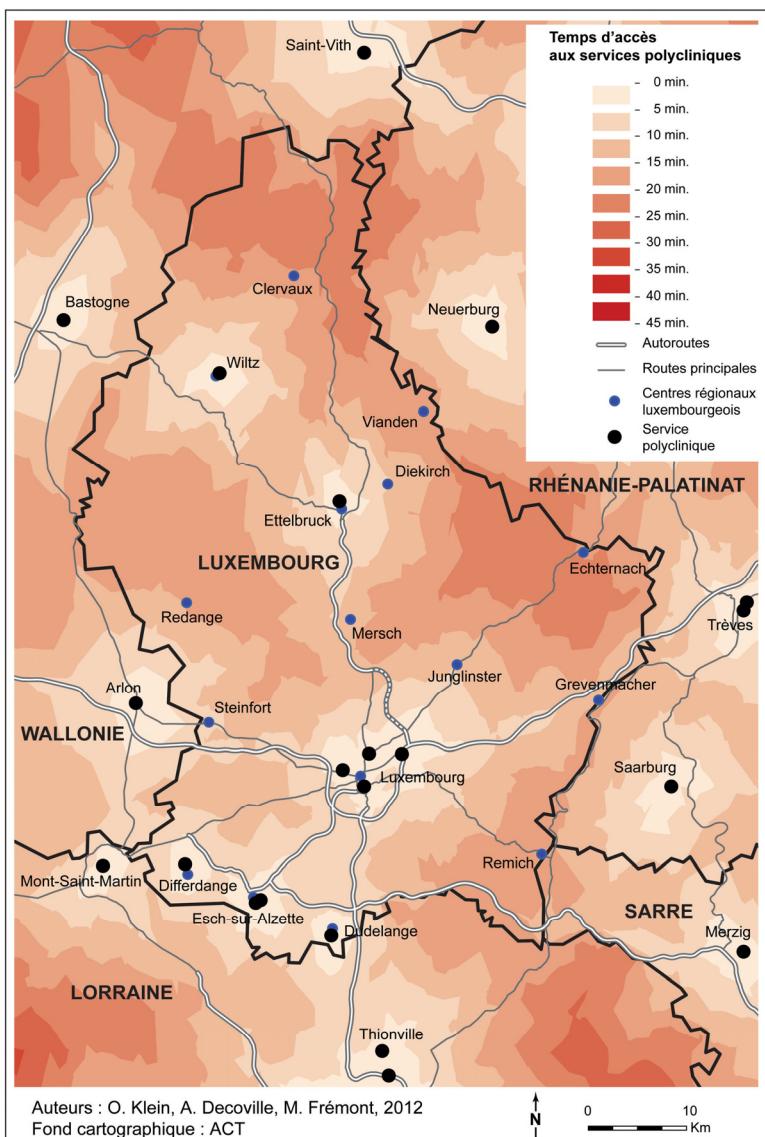


Sources cartographiques : Administration du cadastre et de la topographie (ACT), Banque de données topo/cartographique Luxembourg (BD-L-TC).

Sources statistiques : CEPS/INSTEAD.

Note de lecture : Les habitants de Clervaux se situent à moins de 20 minutes d'un centre hospitalier luxembourgeois tandis que ceux de Redange-sur-Attert sont à moins de 30 minutes.

Carte 13.2 : Temps d'accès aux polycliniques luxembourgeoises et frontalières (2012)

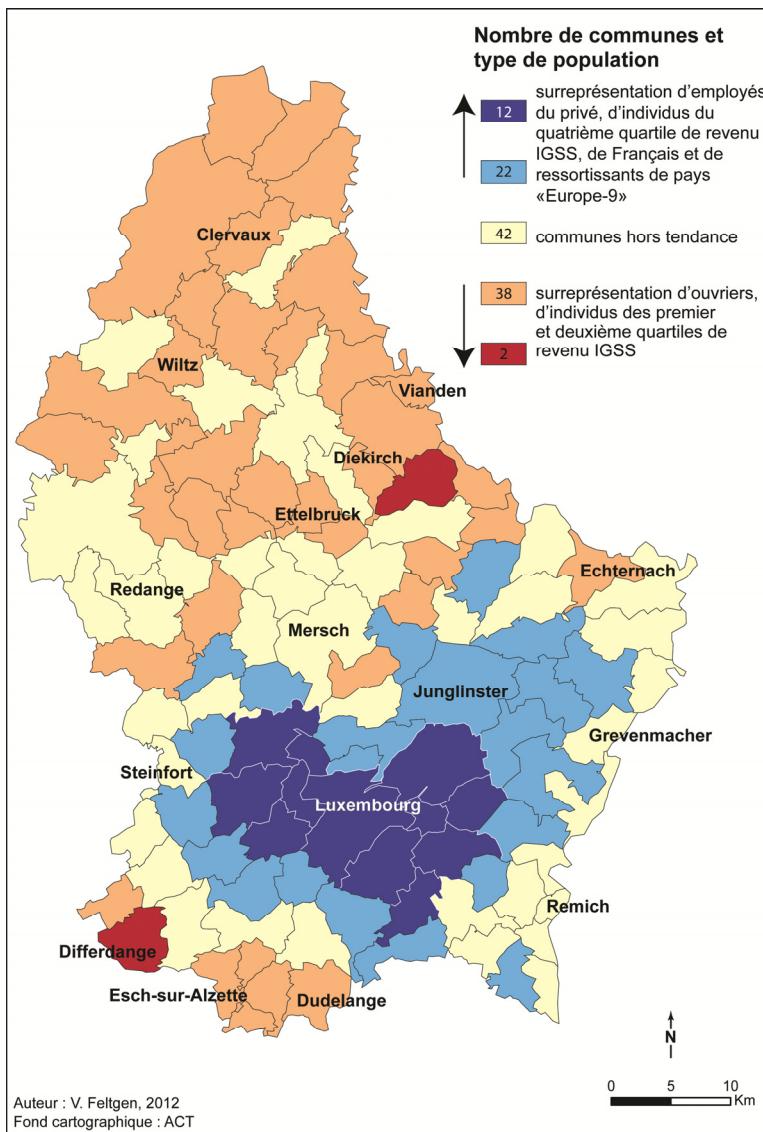


Sources cartographiques : Administration du cadastre et de la topographie (ACT), Banque de données topo/cartographique Luxembourg (BD-L-TC).

Sources statistiques : CEPS/INSTEAD.

Note de lecture : Par rapport à la carte 13.1, les habitants de Clervaux sont toujours à moins de 20 minutes d'un centre hospitalier luxembourgeois ou frontalier tandis que ceux de Redange se situent désormais à moins de 20 minutes.

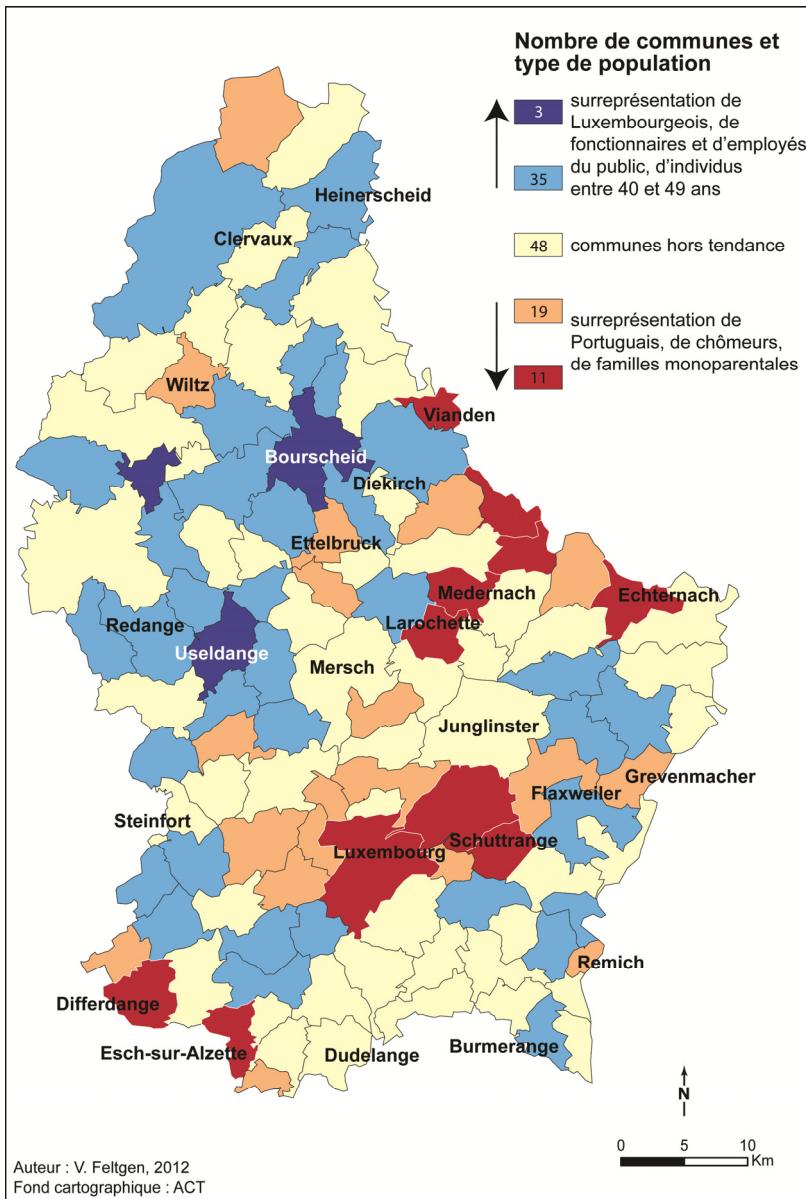
Carte 14.1 : Répartition du facteur socio-économique d'aisance et de pauvreté (en 2008)



Sources : IGSS 2008, Administration du cadastre et de la topographie (ACT).

Note de lecture : La carte représente le poids factoriel des communes sur le premier facteur. Ainsi, par exemple, les douze communes apparaissant en bleu foncé se caractérisent par une forte surreprésentation d'employés du privé, d'individus du dernier quartile de revenu IGSS, de Français et de ressortissants de pays désignés ici comme «Europe-9» (Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède).

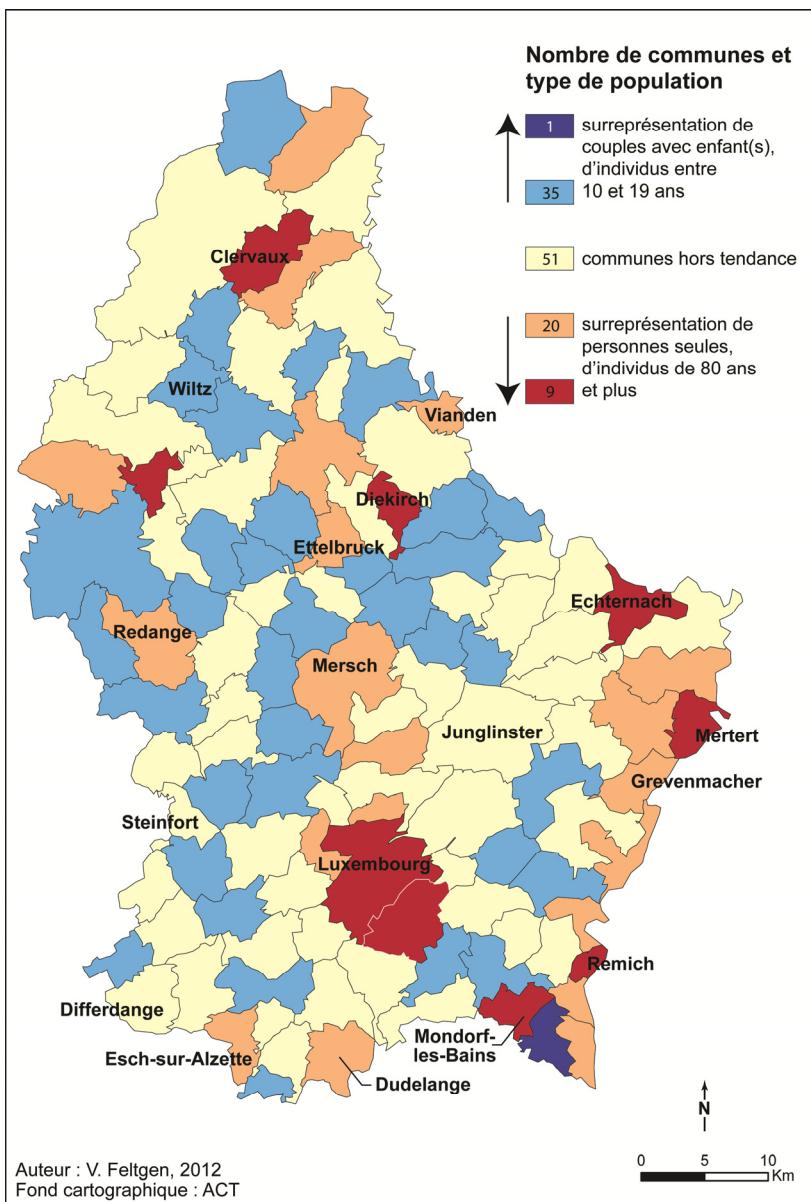
Carte 14.2 : Répartition du facteur socio-économique de stabilité et de vulnérabilité économique (en 2008)



Sources : IGSS 2008.

Note de lecture : La carte représente le poids factoriel des communes sur le deuxième facteur.

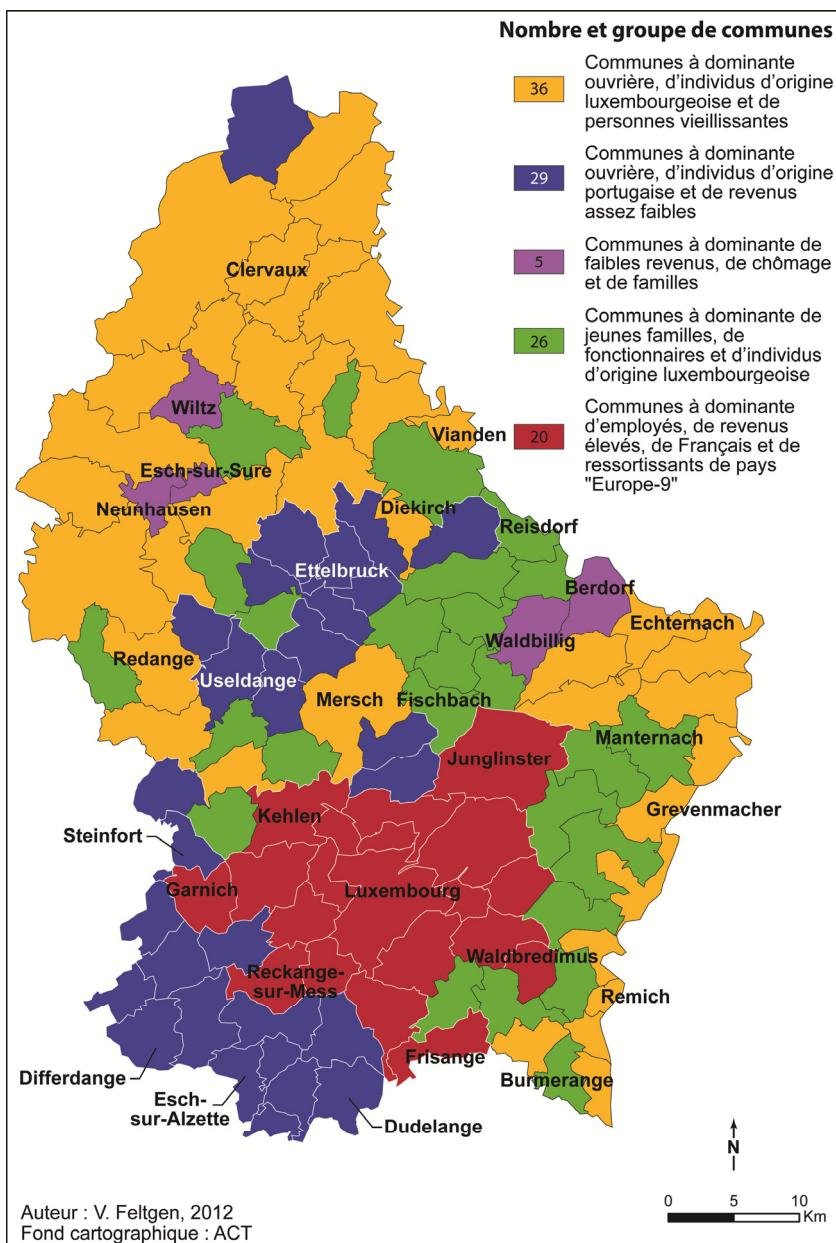
Carte 14.3 : Répartition du facteur de cycle de vie (en 2008)



Sources : IGSS 2008.

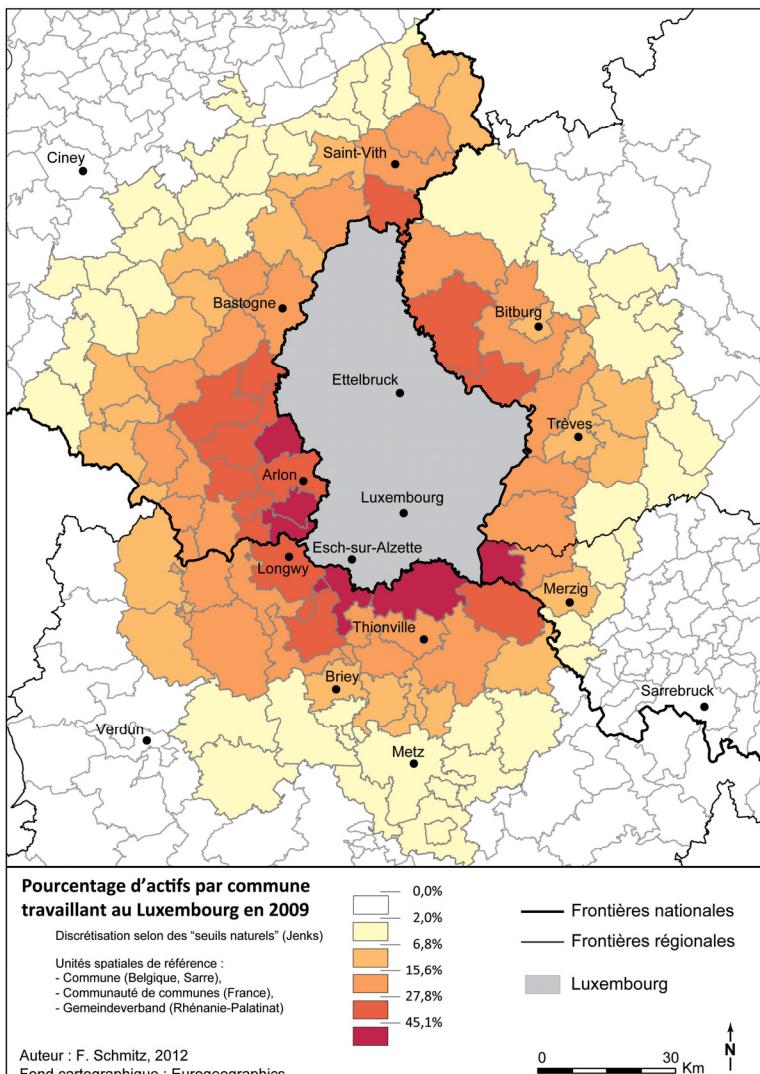
Note de lecture : La carte représente le poids factoriel des communes sur le troisième facteur.

Carte 14.4 : Synthèse de l'organisation socio-spatiale du Grand-Duché de Luxembourg (en 2008)



Sources : IGSS 2008.

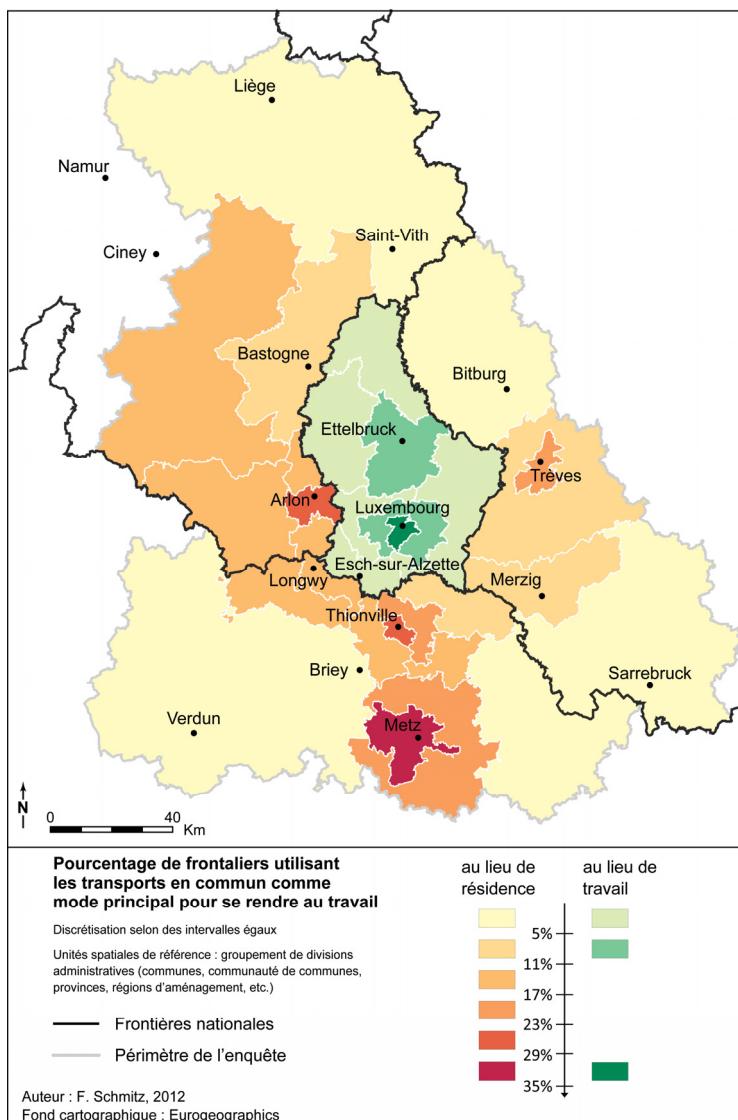
Carte 15.1 : Part des frontaliers travaillant au Luxembourg parmi les actifs résidant dans les territoires limitrophes (2009)



Sources : Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) pour les données sur les frontaliers tous pays de résidence confondus, Statistisches Amt Saarland pour les données relatives au total d'actifs en Sarre, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz pour les données relatives au total d'actifs en Rhénanie-Palatinat, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) pour les données wallonnes et Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) pour le total d'actifs en Lorraine.

Note de lecture : 27 % des personnes en âge de travailler habitant dans la communauté d'agglomération « Portes de France – Thionville » travaillent au Grand-Duché.

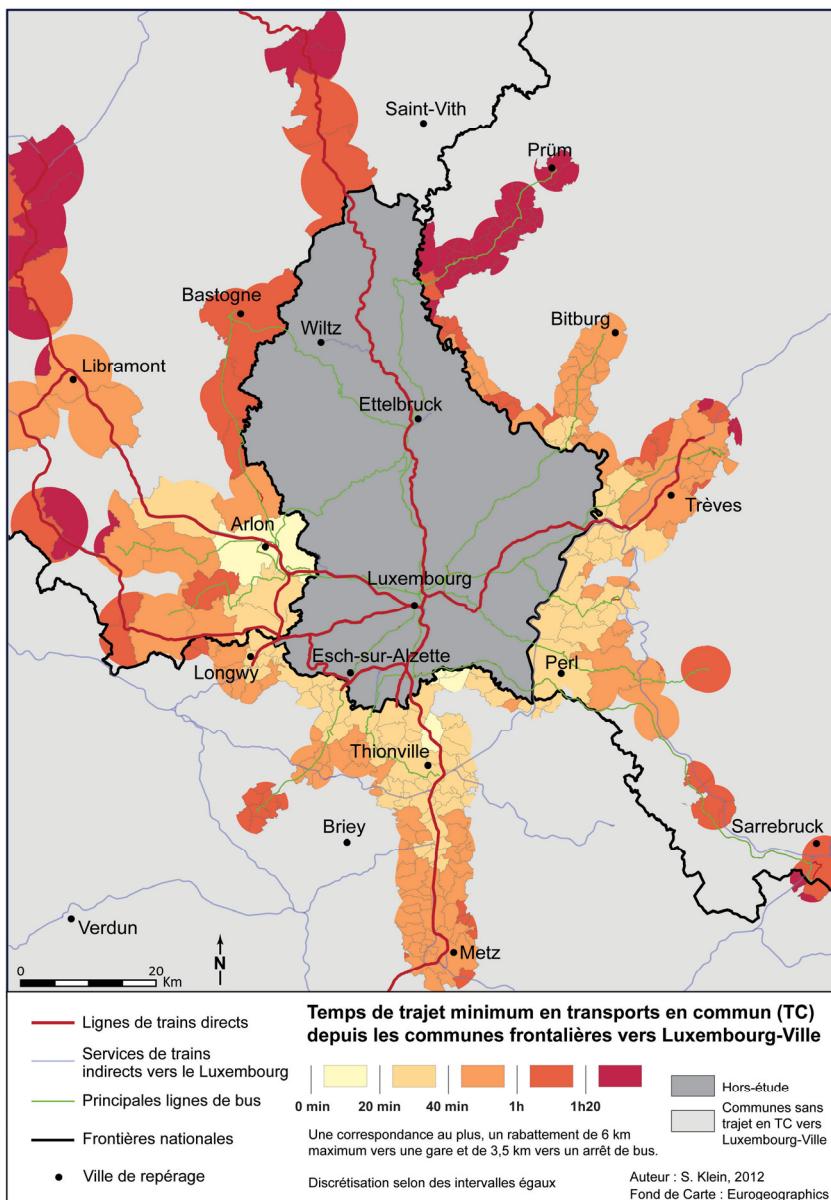
Carte 15.2 : Partage modal des trajets domicile-travail des frontaliers (2009)



Sources : Enquête Mobilité des Frontaliers (EMF [CEPS/INSTEAD, 2010]), Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), Administration des contributions directes (ACD) 2009.

Note de lecture : C'est à Metz que l'on observe le plus fort taux d'utilisation des transports en commun par les résidents allant au travail (34 %). Au Luxembourg, le plus fort taux d'utilisation des transports en commun est enregistré à Luxembourg-Ville (33 %).

Carte 15.3 : Temps de trajet en transports en commun depuis les communes frontalières vers Luxembourg-Ville (2010)



Sources : Base Horaire 2010 (ITACC, MOEBIUS [CEPS/INSTEAD]).

Note de lecture : Les résidents d'Arlon ont à leur disposition au moins un train qui leur permet de se rendre à Luxembourg-Ville en moins de 20 minutes.